

-Jean Guay au Canada-

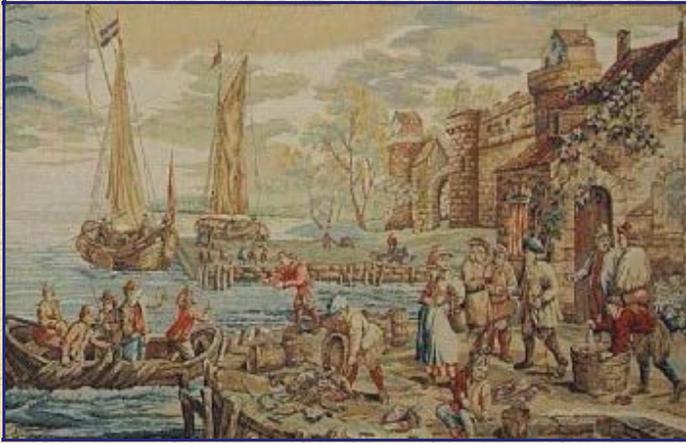


Ce récit provient de textes extraits de la généalogie préparée par l'institut Drouin pour l'abbé Antonio Guay ; du volume no. 9 de la collection "Nos ancêtres" par Gérard Lebel C.Ss.R, de " la Vie quotidienne en Nouvelle-France" par R. Douville et J.D. Casanova, et du Cours d'Histoire Moderne du Xe siècle à 1715 par Ch. Aimond et bien sûr quelques lignes de mon cru.

- | | | | |
|--|--|---|---|
| 1 Jean Guay au Canada | 2 L'église de Berneuil | 3 La Traversée | 4 Séjour à Québec |
| 5 Voyage en Huronie | 6 Jean Guay à la Huronie | 7 Côte de Lauzon | 8 L'émigration des épouseuses |
| 9 Mariage de Jean Guay | 10 Carrière de Jean Guay | 11 Guay, Guiet, Cué, Guyet | 12 Jean Guay sur ses terres |
| 13 Jean Guay et la pêche | 14 Nouveau recensement en 1681 | 15 L'ancre du vaisseau-amiral de Phipps | 16 Décès de Jean Guay |

Mis à jour le 18/09/2009

Marcel Guay. marcel_guay@bell.net



JEAN GUAY AU CANADA

Jean Guay naquit en 1626, à Breneuil, aujourd'hui Berneuil, petite localité située à 13 kilomètres de Saintes, capitale de l'ancienne province de Saintonge. Berneuil est aujourd'hui une commune de quelque 1000 habitants, qui fait partie du département de la Charente-Inférieure. Elle est située dans des collines à 5 kilomètres de la Seugne, rivière limpide du département de la Charente-Inférieure.

Le Département de la Charente-Inférieure est divisé en six arrondissements; La Rochelle, Jonzac, Marennes, Rochefort, Saintes et Saint-Jean d'Angely. Berneuil, place natale de Jean Guay est comprise dans l'arrondissement de Saintes. Ce dernier arrondissement est divisé en huit cantons. Berneuil fait partie du canton de Gémozac. L'église de Berneuil, placée sous le patronage de Notre-Dame est très ancienne. Et c'est là même que fut baptisé Jean Guay.

Jean était le fils de Jean Gué ou Guyet ou Guiet et de Marie Dumont. Nous verrons plus tard comment son patronyme fut changé de Gué ou Guyet à Guay.

L'histoire ne nous renseigne pas sur ce qu'étaient ces gens. Étaient-ils des paysans ? Cela est tout à fait possible. Toutefois, on peut affirmer que Jean était menuisier, car c'est en cette qualité qu'il émigra au Canada, sous la coupole des Jésuites. Mais pourquoi émigra-t-il en Nouvelle-France ?

Or nous savons qu'à cette époque, la France était aux prises avec de sérieuses difficultés financières. De nouvelles taxes étaient levées, ce qui rendait la vie très difficile pour les citoyens.

Au XVI^e siècle, la France eut à faire face à plusieurs guerres, dont 8 guerres de religion entre 1562 et 1593. En fait, cette période a vu l'état de guerre à peu près continu, interrompu seulement par de courtes trêves qu'on a décorées du nom de paix. Celles-ci n'étaient déterminées moins par la lassitude des combattants que par le manque d'argent. Également, durant cette période, il y avait lutte entre deux grandes familles rivales pour la couronne de France, les Guises et les Bourbon. C'est ainsi que les Guerres de Religion devinrent des guerres politiques.

À ces luttes civiles, se joignirent des couronnes étrangères : Philippe II d'Espagne soutenait les Guises tandis qu'Élisabeth d'Angleterre et les princes allemands appuyaient les huguenots. On vit

même des troupes anglaises au Havre, une garnison espagnole à Paris, et même une petite armée pontificale en Poitou. Ces guerres furent atroces et les campagnes furent horriblement maltraitées. *"Il n'y a pas un coin de terre qui ne soit ravagé"* écrivait un contemporain.

En 1593, Philippe II roi d'Espagne, espérant réunir la France à son royaume se proposa en "protecteur de l'état de religion du royaume de France". Sentant bien ce jeu, l'on convoqua les États Généraux en janvier 1593. Philippe II posa la candidature de l'infante espagnole au trône de France. Entre la domination étrangère et un prince français tel que Henri IV, les députés ne purent hésiter.

À la suite de la conversion d'Henri IV roi de France, une paix précaire s'installa en France. Pour s'attirer les bonnes grâces du Vatican, il rappela en France les Jésuites qui en avaient été expulsés à la suite d'un attentat et leur confia même le Collège de la Flèche.

Après avoir pacifié son royaume, Henri IV dut constater que l'économie du pays était en ruine. Les finances étaient en piteux état et le roi se trouvait sans argent et sans crédit. Il n'y avait ni commerce ni industrie dans les villes et les villages étaient dépeuplés, les paysans se révoltaient. On dut attendre une dizaine d'années pour revoir la prospérité en France.

À l'extérieur, le commerce français se releva. Au Canada, l'on reprit la colonisation. Champlain fonda Québec en 1608 et remonta le Saint-Laurent jusqu'aux Grands-Lacs.

Pendant ce temps, Henri IV soutint les princes protestants contre l'empereur de l'Allemagne, Rodolphe II. Henri IV fut assassiné le 14 mai 1610 avant que la guerre contre l'Allemagne ne fut déclarée. Louis XIII, son fils aîné lui succéda à l'âge de 9 ans.

Sous les règnes de Louis XIII (1610-1643) et Louis XIV (1643-1715) on vit réapparaître les désordres qui dégénérèrent en guerres civiles. On vit alors les éléments habituels de troubles : grands seigneurs épris d'indépendance, Huguenots à tendances séparatistes, Parlement et villes hostiles au pouvoir absolu.

En France, vers 1614, l'armée protestante était évaluée à 40,000 gentilshommes auxquels il fallait ajouter 30,000 hommes de troupes. La guerre éclata à propos du Béarn. Louis XIII exigeait l'exécution de l'Édit de Nantes dans ce pays où les Huguenots, qui étaient les plus forts, avaient jusqu'alors refusé aux catholiques la restitution des biens d'Église et la parité du culte. Bravant l'ordre du roi, l'Assemblée des Réformés, tenus à La Rochelle, souleva le Midi, soit le pays de Jean Guay.

En 1622, le roi accorda aux Réformés (protestants) la *Paix de Montpellier*, qui confirmait l'Édit de Nantes. En 1624, le roi s'adjoignit le cardinal Richelieu. En 1627, la guerre éclata entre le roi et ses sujets calvinistes à l'instigation de l'Angleterre. Celle-ci, mécontente de la politique de Louis XIII en Italie, saisit sur mer des vaisseaux français et envoya à La Rochelle une flotte commandée par le duc de Buckingham. Richelieu entreprit lui-même le siège de La Rochelle. Au bout d'une année de siège, la famine devint horrible dans La Rochelle, la ville dépeuplée se rendit au roi de France, le 1^{er} novembre 1628. La guerre contre les protestants se continua dans les Cévennes jusqu'en 1629, le 28

juin, alors que le roi accorda aux Réformés la Paix de Grâce.

Suivit des intrigues contre Richelieu, ainsi que d'autres conflits. Le roi Louis XIII mourut le 14 mai 1643 à l'âge de 42 ans. Pendant ce temps le désordre existait dans les finances publiques. C'est ainsi que les impôts furent augmentés, ce qui incita à plusieurs révoltes.

Telle était la situation dans le pays à l'époque où Jean Guay prit la décision d'émigrer au Canada. On peut certes s'imaginer que pour lui, devant la misère qui régnait, les impôts, le danger d'être forcé de rejoindre le rang des combattants de ces guerres interminables, la décision de tenter l'aventure canadienne ne fut pas difficile à prendre. Existait-il d'autres raisons qui auraient poussé un gars de 20 ans à quitter son pays ?

Des vieux de son pays, sans élaborer, laisseront entendre que, peut-être était-il de ces jeunes que l'on appelait les révoltés.

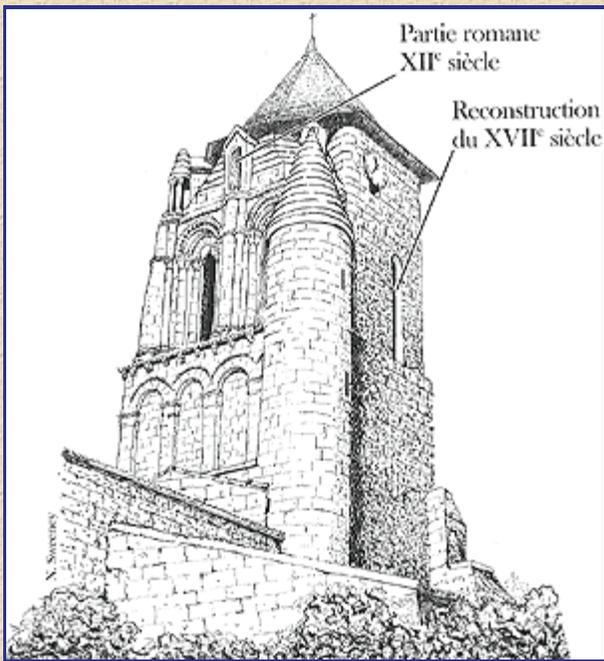
C'est ainsi que sous les auspices des Jésuites, il s'embarqua à La Rochelle sur "*Le Cardinal*" le 18 juillet 1646. Cette nef avait comme maître le Sr. De Repentigny. M. De Repentigny accosta son bateau à Québec le 23 septembre, 2 mois et 5 jours après son départ de France, durée raisonnable pour cette traversée. Toutefois un certain C. de Rochemontoix a peut-être raison d'écrire que le Sr. De Repentigny quitta La Rochelle le 13 juin. En effet, aux registres de N.D. Québec, le 27 septembre 1646, eut lieu le baptême de J.B. Trottier "*né en mer depuis 2 mois sur un voilier venant de la Gaule*"... Son parrain est le jeune fils de l'amiral de la flotte et du directeur de la Communauté des Habitants, J. B. Legardeur et sa sœur Marguerite. La durée de la traversée aurait ainsi été de 3 mois et demi, ce qui laisse entendre qu'elle aurait été très difficile et longue.

En effet, si la durée du voyage de Champlain en 1610 avait été de dix-neuf jours, par contre, d'autres voyages durèrent plus de trois mois. La route du retour en France est plus facile et plus calme, étant donné la permanence des vents d'ouest.

Fin septembre 1646, le R.P., Lalemant, à Québec, écrivait dans son journal, les faits marquants du mois et de l'année : "*ceux donc qui arrivèrent cette année, outre le P. Quentin furent le P. Daran, le P. Gabr. Lalemant...*" pour les Hurons, Desforges, Pierre Tourmenta, masson, Jean Guiet, menuisier, Fr. Gouaut, Apotq. Et le dit Sr. De Laubiniere..."

Page 1

[précédente](#) [suivante](#)



L'église Notre-Dame à Berneuil

L'église Notre-Dame de Berneuil se distingue par ses étonnants effets collages. Ils résultent de remaniements et de réparations toujours réalisés avec le souci de conserver ce qui pouvait l'être. L'église du XII^e siècle présentait un plan très simple, en croix latine, avec une nef unique, un transept et un chœur profond terminé par une abside en hémicycle. Le clocher était placé à la croisée du transept.

Deux grandes phases de transformation.

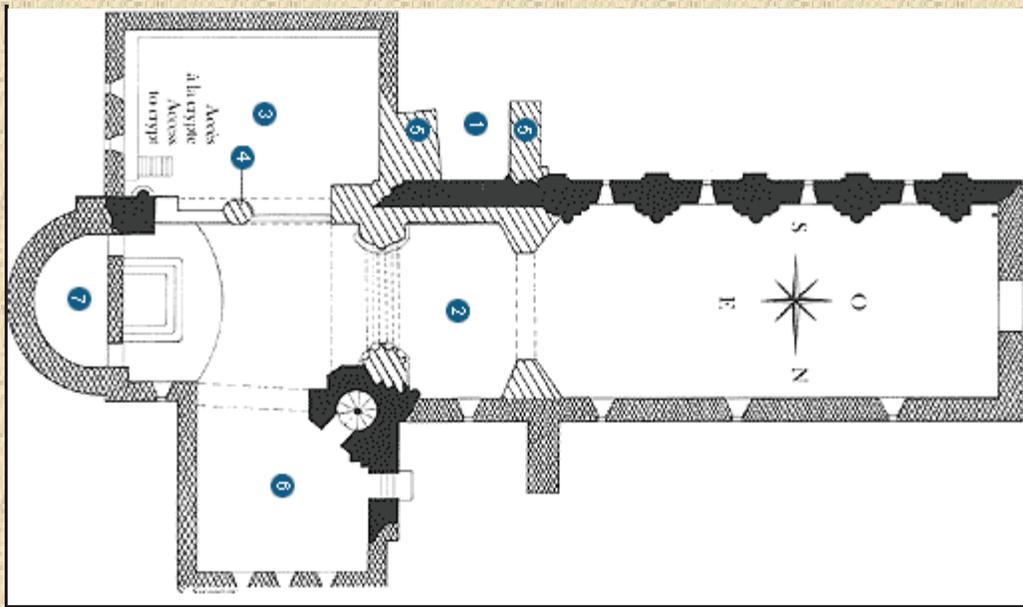
Cet édifice a connu deux grandes phases de transformation. Au XV^e siècle, le bras sud 1 - au moins - du transept disparut, tandis que l'ancienne croisée 2, renforcée par des arcs gothiques fut rétrécie

De plus, on construisit contre le flanc sud du chœur une vaste chapelle sous laquelle on établit une crypte ossuaire. On aperçoit encore dans cette chapelle 3 les restes de l'élévation extérieure du chœur roman 4. Toute cette partie méridionale fut renforcée par de puissants contreforts 5. Au XVII^e siècle, cette fois certainement à cause des destructions dues aux guerres de Religion, on reconstruisit en totalité la façade occidentale, reculée de quelques mètres, et tout le flanc nord de l'église. Une chapelle latérale symétrique à celle du XV^e siècle 6 fut créée à cette occasion.

Cette chapelle fut elle-même en partie reconstruite après avoir perdu sa voûte. L'abside romane 7 fut simplement reconstruite plus basse qu'à l'origine, devenant une simple sacristie séparée du chœur par un mur plat. Enfin, le clocher, dont deux pans s'étaient effondrés, fut complété par une maçonnerie très sobre qui met en valeur les parties romanes restées intactes. Cette particularité lui confère aujourd'hui une des silhouettes les plus pittoresques de la région.

On relèvera la présence, dans la nef, d'un beau chapiteau roman proche de ceux de Colombiers, et dans le chœur, d'une cloche datée de 1786. Quant aux ossements qui emplissent la crypte, ils seraient liés à une violente bataille qui a eu lieu près de Berneuil au cours de la Fronde en 1652.

Église Classée Monument Historique en 1909





LA TRAVERSÉE

Au début du XVII^e siècle, les navires ne jaugent guère plus de deux cents tonneaux. Ils mesurent environ quatre-vingt-dix pieds sur trente. Ils ne peuvent transporter qu'une centaine de personnes incluant les membres de l'équipage dans des conditions plus que modestes. Les passagers sont groupés dans l'entrepont et couchent çà et là sur de minces paillasses. Les hommes célibataires habitent l'avant ; au centre se retrouvent les *"gens mariés"*, et la section arrière est réservée aux femmes. Quand le temps le permet, écoutilles et fenêtres sont ouvertes pour permettre l'aération, car on suppose facilement l'atmosphère qui existe à cet endroit. La proximité de tant de passagers, les conditions sanitaires quasi inexistantes, l'impossibilité de se laver et même de changer de vêtements devaient rendre l'air irrespirable lorsque le froid ou la mer démontée obligeait à garder fenêtres et écoutilles fermées.

Certains rares navires possèdent le long des cloisons, d'étroites cabines fermées par un rideau. Ayant pour tout meuble un lit étroit. On y loge les gens de qualité, les personnes de faible santé ou les religieuses. Le plafond de ces locaux est très bas, de telle façon que même si les gens sont à l'époque plus petits qu'à notre siècle, ils doivent circuler penchés.

"Nous eûmes au départ un très beau temps, et en dix jours, nous fîmes environ six cents lieues, raconte un passager d'une traversée de 1632, mais à peine deux cents dans les trente-trois jours suivants... Nous étions des trois ou quatre jours à la cape, comme parlent les mariners, notre gouvernail attaché, en laissant le vaisseau au gré des vagues et des ondes qui le portaient parfois sur des montagnes d'eau, puis tout à coup dans les abîmes..." Que dire des tempêtes interminables que certaines traversées eurent à subir, alors que le vaisseau était tellement agité qu'il était impossible de se tenir debout, ni faire même un pas sans être appuyé, ni même assis sans se tenir à quelque chose. On était contraint alors de prendre ses repas sur le sol et de s'y mettre à quelques-uns pour tenir le plat, pour l'empêcher de verser.

Une religieuse raconte ainsi qu'elle avait tellement été incommodée pendant ce temps-là d'une quantité de baves qui lui sortirent de la bouche, particulièrement lorsqu'elle était couchée, *"que je ne crois pas exagéré de vous dire que j'en ai bien jeté un seau, si bien que je n'avais de plus grand ennemi que le lit. Alors pendant les grandes tempêtes, je ne me couchais point ; j'aimais mieux demeurer jour et nuit appuyée contre quelque chose, car il n'y avait pas moyen de tenir la tête debout."*

Cependant, les voyageurs redoutent moins encore les tempêtes, les icebergs et les corsaires que les épidémies. Les déplorables conditions d'hygiène engendrent la dysenterie, le scorbut, la furonculose. Il est rare qu'on n'ait pas à enregistrer de nombreux décès. Quand accoste à Québec le vaisseau qui transporte Mgr de Saint-Vallier, le nouveau gouverneur Denonville et un corps d'officiers et soldats, plusieurs parmi ceux-ci sont morts et ceux qui arrivent au port sont malades. Ils sont immédiatement conduits à l'hôtel-Dieu, et on doit en placer jusque dans la chapelle, dans les hangars et les poulaillers.

Quel soulagement éprouvèrent les membres de l'expédition à la vue des côtes à la hauteur de Terre-Neuve. Ils ne peuvent certes pas courir de dangers plus grands que ceux qu'ils viennent d'affronter. Les rochers abrupts, les détroits agités par des courants contraires les inquiètent. Mais les larges eaux de l'embouchure du fleuve Saint-

Laurent les accueillent ; les rives se rapprochent. Ils peuvent enfin respirer. Ils se rendront bientôt compte qu'ils risquent moins sur les rivières et dans les forêts de la Nouvelle-France que sur l'Atlantique.

Une fois arrivés en face Québec, ils aperçurent une foule qui les attendait, avertis par les habitants de la côte. C'était pour eux l'occasion de voir des gens de leur patrie, de recevoir du courrier des êtres chers qu'ils avaient laissés dans cette lointaine contrée qu'était pour eux la France.

Page 3

[précédente](#) [suivante](#)

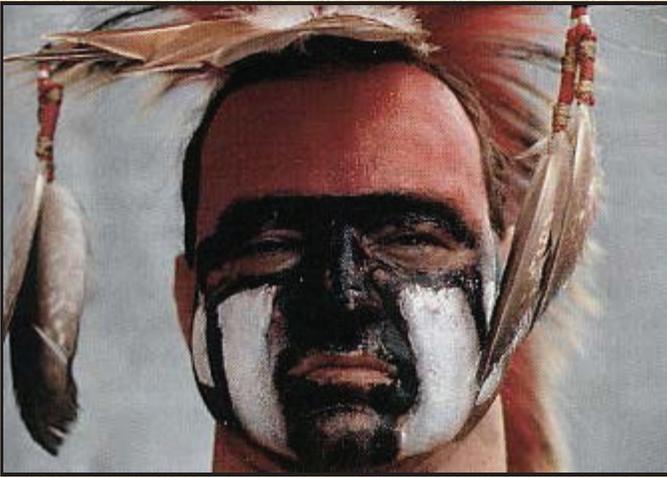


SÉJOUR À QUÉBEC

Jean Guay s'était donné aux Jésuites, et comme tel, possédait des privilèges et des obligations. Les Pères devaient lui fournir le couvert et le gîte, tous les secours spirituels nécessaires, etc. Par contre, Jean par des vœux privés mais sans costume particulier s'obligeait à la vie laborieuse et pénible des missionnaires. Il doit participer aux prières communes des Pères et faire sa visite au Saint-Sacrement tous les jours. Il fait partie des Donnés dont le nombre vint à dépasser la vingtaine parmi lesquels l'on retrouve l'illustre René Goupil, canonisé en 1930.

Jean Guay ne se dirigea pas immédiatement vers la huronnie. Les Jésuites, malgré leur zèle brûlant, demeuraient de fins pédagogues. Ils freinaient même les ardeurs au nom de la prudence. Selon toute vraisemblance, Jean demeura pendant 2 ans à Québec pour aider les Pères. Ses talents de menuisier pouvaient servir partout. Ainsi conclut Bernard Guay dans une étude scientifique sur son ancêtre et présentée à l'Université Laval en 1978.

En 1648, le P, Jérôme Lalemant, fondateur du système des Donnés depuis 10 ans, organisa le périlleux voyage de 300 lieues et de 40 portages. Le 6 août, 50 à 60 canots hurons venus à Trois-Rivières pour la traite s'en retournèrent avec 26 Français *"5 pères, un frère, 3 enfants, 9 travailleurs et 8 soldats...une génisse et une petite pièce de canon"*. Jean Guay complétait le nombre de 24 domestiques bénévoles. Les uns s'occupaient aux affaires de la maison, les autres aux travaux de défense, à la culture de la terre, parfois même au combat, écrivit le P. Ragueneau, le 1^{er} mars 1649.



VOYAGE EN HURONNIE

Les colons français avaient rapidement appris à se servir du canot d'écorce, véritable chef-d'œuvre de souplesse et de légèreté, qui permettait aux nomades tels que les Algonquins ou les Hurons, de se déplacer par voie d'eau, car à cette époque aucune route n'existait. À peine un sentier raboteux de place en place, qui ne servait qu'au transport des charges lourdes sur de courtes distances.

D'ailleurs, personne ne s'alarme de la distance à parcourir. *"On part à pied ou en canot pour aller de Québec à Ville-Marie ou aux deux extrémités des grands lacs, d'un cœur aussi gai, d'une allure aussi lesté que s'il s'agit de se rendre à l'habitation voisine".*

Cette embarcation que l'on peut considérer à la fois frêle et robuste fait l'objet de soins constants. Une pierre à fleur d'eau, un billot à la dérive, peuvent facilement déchirer ses côtés. Aussi, l'on a soin d'emporter un nécessaire de réparation qui contient un rouleau d'écorce, des lanières de peau ou de la racine, de la gomme de sapin ou d'épinette. Quand il arrive une avarie, une couche d'ocre répare vite la cicatrice.

Trois ou quatre jours plus tard, on pouvait espérer atteindre Trois-Rivières. Il fallait voyager surtout de jour pour éviter les endroits rocheux. Les marées, les gros vents et le mauvais temps étaient autant de facteurs qui rendaient ces voyages ardues. On devait aussi scruter les rives pour prévenir les attaques des Iroquois, toujours à l'affût des voyageurs et des Hurons, leurs ennemis jurés. La nourriture pouvait consister en quelques provisions de farine, de pois, de viande séchée, mais la pêche et la chasse devait fournir le gros de la nourriture.

Pour éviter les attaques, la plupart du temps, l'on devait dormir sur les canots en plein milieu du cours d'eau. Un des voyageurs demeurait éveillé pour prévenir les mouvements brusques de ceux qui dormaient et ainsi empêcher que ces fragiles embarcations ne chavirent.

La flottille arriva à Sainte-Marie, pense-t-on, 35 jours plus tard, vers le 10 septembre 1648.



JEAN GUAY À LA HURONNIE

Que vit Jean Guay en arrivant à Ste-Marie ? La désolation, les larmes ! En juillet, les Iroquois avaient détruit la mission St-Joseph et tué 2000 Hurons. Au début de l'hiver 1649, ce fut le tour de la mission St-Ignace ; les RR. PP. Brébeuf et G. Lalemant furent martyrisés. Les Hurons, épouvantés, supplièrent les Pères de les suivre à l'île des chrétiens ou St-Joseph, à 33 kilomètres de là. On passa l'hiver là, mais le 13 mars, on se décida à fuir Ste-Marie. On mit alors le feu à cette œuvre de 10 années de travail, laquelle fut consumée en quelques heures. Quelle épreuve ! Les ennemis ne lâchèrent pas prise pour autant ; ce fut le harcèlement.

L'année suivante, le 10 juin 1650, les missionnaires, leur personnel, dont Jean Guay et 300 hurons se sauvèrent vers Ville-Marie, puis vers Québec qu'ils atteignirent le 28 juillet. On avait assisté, impuissants, au génocide d'une nation. La colonie elle-même agonisait. Quelques Pères, des Frères et des Donnés retournèrent en France. Jean Guay décidé, choisit de rester au pays.

Dans ce stage au pays de l'ouest, Jean Guay fit connaissance avec Guillaume Couture, célèbre coureur des bois dans le beau sens du mot, qui fut pendant toute sa jeunesse et pendant toute sa vie d'ailleurs, le bras droit des Jésuites. Quand Jean Guay s'établira à la Côte de Lauzon, il sera le voisin de Guillaume Couture

Le Fort Ste-Marie au pays des Hurons de nos jours.

Aujourd'hui, on peut visiter une reconstitution magnifique du Fort Ste-Marie au Pays des Hurons. En effet, il y a quelques années le gouvernement de l'Ontario inaugurerait ce nouveau Fort Ste-Marie sur les lieux mêmes de son existence antérieure. On y retrouve l'enceinte originale, les bâtiments, le dédale de canaux par lesquels les voyageurs, arrivant de Québec, pouvaient pénétrer dans le fort, les ateliers particulièrement celui qui servait de lieu de travail à Jean Guay, la chapelle, etc. Des guides et des employés en costume d'époque contribuent à nous situer dans l'ambiance de ce qui pouvait être la vie de ces courageux pionniers. Nous pouvons imaginer quelle abnégation nos ancêtres faisaient preuve pour aller s'exiler dans un pays hostile et faire œuvre de colonisateurs. Cette reconstitution est située tout près de Midland, dans la Baie Georgienne, à quelques 120 kilomètres au nord de Toronto, et mérite le déplacement.

Qui donc a défriché les 8 arpents de terre en 5 ans ? Qui a entretenu la pêche à l'anguille ? Qui a bâti l'humble bâtiment ? Nul autre que Jean Guay. Il aurait été engagé par Lauzon, puis par les Jésuites qui lui concèdent à rentes en 1658 le terrain de 4 arpents sur 40 : et ils le lui cèdent le 19 juin 1666.

Dans les greffes du notaire Becquet, à la date du 18 juin 1666, on trouve un acte de concession par les Jésuites à Jean Guyet, de la Pointe de Lévis, cette terre couvre aujourd'hui le territoire situé entre les rues du Moulin, Hyppolyte-Berthier et Caron, du fleuve jusqu'au sud de la route Transcanadienne. (La Transcanadienne était située quelque peu au nord de l'actuelle autoroute 20.)



CÔTE DE LAUZON

Après cette aventure tragique mais enrichissante, Jean continua peut-être à travailler pour les Jésuites comme Donné à Québec, du moins durant l'hiver 1650-1651. Que fit-il ensuite ? La réponse la plus plausible se formulerait comme suit.

Vers 1651, Charles Cadieu dit Courville possède une terre entre Guillaume Couture et Guillaume Gauthier dit Lachenaye, à la Pointe de Lévy. Louis Lauzon de la Citière l'achète pour le prix de 1,200 livres. Cinq ans plus tard, les Jésuites en deviennent possesseurs. Dans un mémoire daté de 1656, les religieux propriétaires affirment que La Citière y avait fait travailler *"avec bien de la dépense ; y ayant d'ailleurs une pesche d'anguille considérable dont on retira 40 bariques d'anguilles la mesme année que Mr de Lauzon l'achepta"*. De plus, le document nous apprend que cette terre de 4 arpents de front, obtenue en échange d'une autre à l'Île d'Orléans, possède 8 à 10 arpents de désertés et un bâtiment. Or c'est cette terre qu'obtint Jean Guay le 10 juillet 1658.

Qui donc a défriché les 8 arpents de terre en 5 ans ? Qui a entretenu la pêche à l'anguille ? Qui a bâti l'humble bâtiment ? Nul autre que Jean Guay. Il aurait été engagé par Lauzon, puis par les Jésuites qui lui concèdent à rentes en 1658 le terrain de 4 arpents sur 40 : et ils le lui cèdent le 19 juin 1666.

Dans les greffes du notaire Becquet, à la date du 18 juin 1666, on trouve un acte de concession par les Jésuites à Jean Guyet, de la Pointe de Lévis, cette terre couvre aujourd'hui le territoire situé entre les rues du Moulin, Hyppolyte-Berthier et Caron, du fleuve jusqu'au sud de la route Transcanadienne. (La Transcanadienne était située quelque peu au nord de l'actuelle autoroute 20.)

On retrouve dans le même greffe le 15 septembre 1670, un bail à rente par les Jésuites à Jean Guyet et le 20 juin 1671, concession d'une autre terre par Charles de Lauzon Charny, fils du gouverneur.



L'ÉMIGRATION DES ÉPOUSEUSES

Jean Guay, maître de lui, 26 ans, expérimenté dans la menuiserie, ami de la terre et du fleuve, pouvait espérer remplir un foyer heureux. À l'été de 1652, arriva de Saint-Sauveur de La Rochelle, une jeune fille de 16 ans nommée Jeanne Mignon. Était-elle une de ces épouseuses venues de France dans le but précis de trouver mari et que l'on nommait subjectivement les *"les filles du roi"*. Il en est venu dans ce but, plus d'un millier de 1636 à 1673 ?

Pour qui cherche des éléments de scandale, l'occasion est belle de suspecter la réputation de ces jouvencelles qui se lancent ainsi, les yeux fermés, dans une aventure matrimoniale. On n'y a pas manqué. Dès 1639, le Mercure français note dédaigneusement que *"l'on tire tous les ans un assez bon nombre de filles pour peupler ces terres désertes"*. Tallemant des Réaux et Bussy-Rabutin s'inspirent de cet état d'esprit pour composer leurs chansonnettes grivoises. Ces auteurs à la mode confondent par ignorance, la Nouvelle-France avec les Îles d'Amérique où sont envoyées de force les filles de joie et les brigandes. Plus tard, La Hontan reprendra pour son compte - les affirmations cyniques du Mercure, et c'est une des pages les plus fausses et les plus perfides de son œuvre. Car La Hontan a connu personnellement ces émigrées; il a été reçu à leur foyer après qu'elles furent devenues les épouses de marchands, de bourgeois, d'officiers, de soldats et de colons.

En réalité, n'étaient envoyées en Nouvelle-France que des jeunes filles, orphelines pour la plupart, et des veuves triées sur le volet et de réputation intacte. Les personnes les plus dignes de foi de l'époque, Marie de l'Incarnation, l'Intendant Talon, Pierre Boucher, tous les Jésuites qui ont collaboré à la Rédaction des Relations l'affirment et leur témoignage vaut bien celui de La Hontan. Le fait pour ces jeunes filles de choisir l'exil dans un pays inconnu et d'accepter un mari dont elles ne savent rien suffirait peut-être à les faire suspecter de légèreté de mœurs. Mais si elles acceptent le risque, c'est qu'elles connaissent la destinée peu reluisante de quelques-unes de leurs compagnes de pensionnat mariées en France, destinée dont Georges Montgrédien dans la Vie Quotidienne sous Louis XIV brosse un saisissant tableau.

Dès l'âge scolaire, la jeune française est mise en pensionnat dans une communauté. "L'heure du mariage sonne bientôt pour elle, souvent peu de temps après celle de la puberté. On pourrait croire que cet événement marque l'époque où la jeune fille s'ouvre enfin à une vie personnelle. Il n'en est rien. Elle prend aussi peu de part que possible dans cet acte décisif, qui décidera de toute sa vie. Chez les marchands, comme chez les officiers, le mariage est une affaire qui ne regarde que les parents. C'est une association de gros sacs d'écus, minutieusement soupesés, un marchandage où la grosse dot équilibre parfois un titre de noblesse ; la jeune fille ne doit pas écouter le penchant de son cœur ; elle n'a pas à faire connaître ses aspirations. Soumise à la rude autorité paternelle, elle se laisse marier, car elle n'a en cas de refus, d'autre perspective que de retourner au morne couvent. Et bientôt, elle connaîtra la nouvelle tyrannie d'un mari qui lui prêchera l'obéissance et, s'il se trouve se donnera à lui-même les plus grandes libertés...

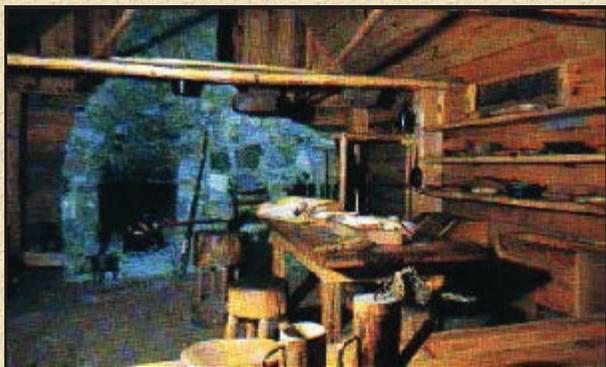
Que d'Agnès ainsi mal mariées ! Et comme l'on comprend la campagne généreuse que Molière a menée toute sa vie en faveur du mariage d'inclination, du libre choix de la jeune fille et des droits de l'amour ! Ces orphelines de toutes classes, jeunes veuves sans fortune et désorientées, artisanes et fermières sans avenir dans leur pays et qui espèrent l'obtenir sur cette terre inconnue, sont un peu filles spirituelles de Molière. En acceptant l'aventure, elles espèrent obtenir aussi "*le libre choix*" au lieu de rester "*au morne couvent*". Un nouvel horizon s'ouvre devant elles. Elles l'ignorent encore à l'heure de l'embarquement, mais en réalité leur destin est d'aller contribuer à la création d'un nouveau peuple.

Les émigrées volontaires

Cette émigration féminine s'effectue en deux périodes. De 1634 à 1662 et de 1662 à 1673. Tout au long de la première, des jeunes filles ou des veuves de quinze à vingt-cinq ans partent individuellement ou par groupes familiaux de trois ou quatre. La plupart originaires de l'Ouest de la France, elles accompagnent des parents de leur région ou sont attirées par des familles amies. D'autres, déjà servantes chez des familles bourgeoises, acceptent de suivre leurs maîtres envers qui elles s'engagent à rembourser leurs frais de passage en travail ou en argent si elles se marient ou si elles préfèrent retourner en France. Ces jeunes filles ne sont pas toutes orphelines.

Souvent elles sont issues de familles pauvres qui ne peuvent ou ne veulent pas émigrer. Quelques-unes, originaires de l'Île de France et particulièrement de Paris, ont été éduquées à l'Hôpital Général. "*Elles sont issues de légitimes mariages, les unes orphelines et les autres appartenant à des familles tombées dans la détresse.*" Les sujets acceptés doivent faire preuves de certaines qualités de base. "*Il faut qu'ils soient dociles, laborieux, industriels et avoir beaucoup de religion.*" La sélection est certainement sévère puisque de 1635 à 1662, les autorités ne décèlent dans le groupe qu'une fille indésirable et de mœurs douteuses, laquelle est aussitôt renvoyée en France aux frais du propriétaire du navire.

Comme l'écrit avec justesse Gustave Lanctôt, toute la petite colonie s'intéresse de plus en plus à une émigration saine, qu'elle soit masculine ou féminine. "*L'arrivée des filles à marier, note-t-il, est devenue une sorte d'événement. Quand elles mettent pied à terre, gentiment vêtues d'un justaucorps de camelot sur jupe de farrandine, portant une coiffe de taffetas et à la main un mouchoir de linons, hauts fonctionnaires et Jésuites, bourgeois, artisans et colons font la haie pour accueillir, sourire aux lèvres, ces filles de France, qui ensoleillent le pays neuf en attendant d'être demain les compagnes de nouveaux foyers et plus tard les mères de nombreux enfants.*"



MARIAGE DE JEAN GUAY

Six ans après son arrivée au pays, le 10 novembre 1652, Jean Guay, âgé de vingt-six ans, se sentait suffisamment acclimaté au pays et en état d'y fonder un foyer. Il fit sa demande à Jeanne Mignon qui venait de débarquer, nous l'avons vu, en ce pays.

L'acte de mariage de Jean Guay est conservé aux registres de Notre-Dame de Québec; cependant ce mariage fut célébré à Lévis comme il apparaît à l'acte lui-même. Cet acte d'ailleurs se lit comme suit:

"Le 10 novembre 1652, après publication faite de trois bans, e premier, le 8^e et le 15^e de septembre, ne s'étant trouvé aucun empeschement, Monsr. De St-Sauveur Prestre habitué en cette paroisse, à ce député a interrogé Jean Guiet fils de Jean Guiet e Marie Dumont ses pere et mere de la paroisse de Nre Dame de berneuill en Xaintonge e Jeanne Mignon, fille de François Mignon e de Marie belanger ses pere et mere de la paroisse de St-Sauveur de Larochelle lesquels ayant donné leur mutuel consentement par parole de présent, il a solennellement marié disant la messe à la pointe de levi ou coste de Lauson en présence de tesmoins connus les sieurs Buisstos et Cousture."

Le mariage est célébré à Lévis, le fait est mentionné à l'avant dernière ligne : *"disant la messe à la pointe de levi, ou coste de Lauson."*

À cette époque il n'y avait pas encore d'église ni même de chapelle à la Pointe de Lévis. Les "Relations" de l'époque mentionnent que la première messe qui fut célébrée sur la rive sud le fut en 1647 dans la maison de Guillaume Couture qui était située près de l'église actuelle de Saint-Joseph de Lévis. Pendant de longues années encore ce territoire devait être desservi par des missionnaires partant de Québec. Lévis n'aura un curé résident qu'en 1690.

En 1652, on était donc dans les premiers temps de la fondation de Lévis et la messe de mariage de Jean Guay fut célébrée dans la maison de Guillaume Couture, un ancien Donné et François Bissot, sieur de la Rivière, futur propriétaire de la première tannerie à Lauzon, lesquels agissent comme témoins.

La mariée était une jeune fille de seize ans, Jeanne Mignon, fille de François Mignon et de Marie Bélanger, de la paroisse de Saint-Sauveur, ville de La Rochelle, dans l'ancienne province française de l'Aunis. L'Aunis et la Saintonge, La Rochelle et Berneuill, étaient situés à proximité et les familles Guay (Guiet) et Mignon pouvaient bien s'être connues là-bas. Une preuve de cet avancé nous est fournie par cette mention dans l'acte de mariage : *"lesquels ayant donné leur mutuel consentement par parole de présent."*

CARRIÈRE DE JEAN GUAY

PREMIER BAPTÊME

LE GOUVERNEUR DE LAUZON PARRAIN



Jean Guay sur sa ferme de la Pointe de Lévis devait y élever une belle famille. D'année en année, les baptêmes de ses enfants sont entrés dans les registres de Notre-

Dame de Québec. Il les faisait tous baptiser à Lévis même, par le missionnaire. Parfois un espace assez long s'écoulait entre la naissance et le baptême ; quelques fois, l'enfant avait été ondoyé à sa naissance lorsqu'on avait craint pour sa vie.

Le 25 octobre 1653, moins d'un an après le mariage, était baptisé le premier enfant. Baptisé n'est pas le terme exact, *"les cérémonies du baptême lui furent supplées"*. L'enfant avait été ondoyé à la maison un mois auparavant, par Guillaume Couture ; ce dernier est toujours là quand il s'agit de faire du bien à un voisin. Guillaume Couture ondoya deux enfants Guay, et Jean Guay rendit le même honorable service à Couture deux fois.

Notons le long espace de temps pendant lequel on a attendu l'arrivée du missionnaire ; un mois. Notons également que le parrain est *"noble homme Jean de Lauzon, gouverneur du pays"* ; la marraine est Marie Couillard, petite-fille de Guillaume Couillard, lequel a été anobli par le roi de France en 1654, en raison des grands services qu'il avait rendus à la colonie naissante de la Nouvelle-France.

Ce premier enfant, Jean, la joie sans doute de ses parents, ne vécut qu'un mois après son baptême. Son acte de sépulture est en date du 30 novembre de la même année.

Foyer rempli

Onze enfants peuplèrent le foyer Guay. Leurs actes de baptême se trouvent à N.D. de Québec. Nous avons vu qu'un premier enfant ne vécut que très peu de temps, un second Jean, né plus tard, futur époux de Marie Hureault n'a pas laissé de descendants. Guillaume Couture eut comme filleul Guillaume; en 1681 ce Guillaume n'était plus.

Les traces de Pierre et de Charles sont perdues. Joseph ne vécut que quelques jours. Ignace unit sa vie à Marguerite Rochon et à Perrine Samson en secondes noces. Louis s'unit à M.-Anne Bégin et à Suzanne Samson également en secondes noces. Jacques maria Marguerite Chauveau, Michel s'unit à Élisabeth Albert. Une seule fille allait mettre un peu de féminité dans ce foyer par trop masculin, Françoise. Hélas ! À l'âge de 4 ans, elle s'envola comme une colombe vers le ciel.

Tous les enfants Guay vécurent de la culture du sol. Deux des garçons succombèrent à la tentation de l'aventure. Jean Guay s'engagea pour le compte de La Chenaye afin d'aller chercher illégalement des fourrures. Thibierge, meunier, intelligent parmi les sauvages et dans les bois, dirigea les 5 canots ou les 10 hommes dont le fils de l'ancêtre Guay. Ignace vers les années 1686, causa bien des soucis à ses parents, parce qu'il avait délaissé sa belle ferme pour aller aux Outaouais.

RECENSEMENTS DE 1666 ET 1667

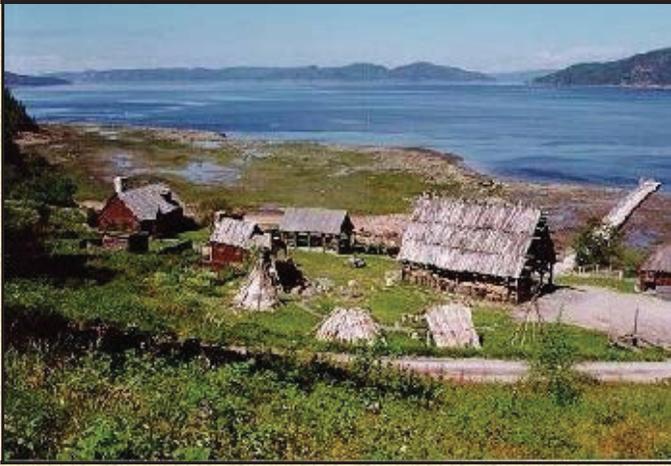
En 1666, par l'ordre du roi de France, il se fit à travers toute la colonie, un recensement détaillé des habitants du pays. Ce recensement donne des détails intéressants sur les premiers fondateurs de nos familles canadiennes-françaises. C'est ainsi que Jean Guay (Guyet) nous est présenté :

"Jean Guyet, 40 ans, menuisier, habitant ; Jeanne Mignon 30 ; sa femme ; Guillaume, 11 ans ; Ignace, 8 ; Louis, 6 ; Jean, 4 ; Jacqueline, 1 "

L'année suivante, en 1667, il se fit un nouveau recensement pour compléter celui de l'année précédente. Jean Guay y est ainsi présenté :

"Jean Guay, 44 ; Jeanne Huault (Mignon), sa femme 32 ; Guillaume, 12 ; Ignace, 10 ; Louis, 8 ; Jean, 5 ; Jacques, 3 ; 3 arpents en valeur.

On remarquera que Jean Guyet est devenu Jean Guay, que son âge aurait dû apparaître comme 40 ans au premier recensement et 41 au deuxième, puisqu'il est né en 1626.



GUAY, GUIET, GUÉ GUYET

Le nom de ce pionnier était Jean Guay. D'après ce que les registres mentionnent son nom se prononçait à peu près comme il est prononcé maintenant, mais avec une petite différence tout de même. Il était prononcé comme s'il était écrit Guy-lé ou peut-être avec une différence encore plus accentuée, Guillé ou Guiller, prononçant dans chaque cas les "ll" mouillés.

Jean eut plus généralement son nom écrit Guyet ou Guiet. Ce n'est que par exception qu'on le trouve parfois écrit Guay. Il ne faut pas oublier que la syllabe finale "et" se prononçait alors exactement comme nous prononçons actuellement "er". En France, on prononce encore généralement cette syllabe de cette façon. Ainsi prononcé "Guyet" ressemble beaucoup à notre "Guay" actuel.

La finale "et" a parfois été prononcée d'une autre façon au Canada en faisant sentir le "t" final, comme s'il était écrit "ette". Ainsi prononcé ce patronyme pourrait sonner exactement comme le nom actuel "Guillet"

Nous sommes convaincus que tous les Guillet actuels ont une commune origine. Pierre Guillet dit Lajeunesse vint s'établir vers la même époque que Jean Guay et était originaire de la même province française.

Semblable évolution d'orthographe et de prononciation s'est produite pour la famille Paquet ou Pasquier et pour la famille Charrette, qui s'écrivait d'abord Charet et Chauret.



JEAN GUAY SUR SES TERRES

Organisation de la ferme

Travaux d'hiver

Le vêtement

Vie libre et aisée du colon

La maison du colon

L'intérieur

Jean Guay, nous l'avons vu, acquit ses terres des Jésuites après les avoir eues à gage et en avoir commencé le défrichement. Néanmoins, il paie au seigneur une redevance annuelle minimale. En retour, il doit défricher et rendre cultivable au moins un arpent par année, et souvent il en fait davantage et rendra cultivable au moins un arpent par année car le fruit de son travail lui reste en entier. Il besogne ferme. Il est par nature matinal. La saine clarté des premières heures du jour stimule les énergies.

Les heures régulières de travail sont du soleil levant au soleil couchant. Le colon est libre, mais cet horaire lui est naturel.

Il défriche une partie de la concession pour y semer ce qui sera nécessaire pour nourrir sa famille et ses bestiaux. L'autre partie est en forêt et sera conservée ainsi, afin de fournir le bois nécessaire au chauffage et à la construction. Les érables sont soigneusement épargnés pour fournir le sucre et le sirop. Le colon y construira de ses mains, maison, dépendances, étables et grange. Même si la terre canadienne donne généreusement, le colon doit se contenter de nourrir sa famille et ses bestiaux, car il lui est impossible d'écouler ses surplus. Les autorités n'ont rien prévu pour l'écoulement des surplus.

Pour le colon, l'année est partagée en deux périodes inégales, elles-mêmes entrecoupées de cycle qu'on appelle temps. Durant l'été qui va de juin à septembre, il y a le temps des semences, le temps des foin, le temps des récoltes. Ces quelques brèves semaines sont celles d'un travail incessant, épuisant, sans répit, d'autant plus qu'il faut y soustraire non seulement les jours pluvieux ou froids, les orages subits et nombreux à l'époque de la canicule, ainsi que les dimanches, mais aussi toutes les fêtes religieuses, qui sont nombreuses et rigide observées. Il y en a cinquante-trois les années bissextiles commençant par un samedi ou un dimanche. Si on y ajoute les trente-sept jours de fêtes d'obligation, il faut se priver de travail manuel de 89 à 90 jours par année.

Le colon sait que près de la moitié des fêtes chômées se situent à la période de travail intensif et qu'entre la semence et la récolte, il lui reste à peine les deux tiers de jours ouvrables. C'est dire que ceux-ci doivent être employés au maximum et que chaque heure est précieuse. Tous les membres de la famille mettent la main à la besogne, même les enfants et les femmes. La femme de la Nouvelle-France observe Kalm, "est dure au travail et à la peine, surtout chez le peuple ; on la voit toujours aux champs, dans les prairies, aux étables, ne répugnant à aucune espèce d'ouvrage". Levés avec le jour, au cours de cette brève période de l'été, tous

travaillent jusqu'à la nuit tombée. Les repas sont légers, rapides, irréguliers.

Parfois, aux jours de chaleur torride, on se permet une brève sieste, une demi-heure au plus, à l'ombre d'une charrette ou d'un arbre. Lorsque la température n'est pas propice à la fenaison, le fermier s'occupe aux menus ouvrages qu'il doit négliger les jours de beau temps. Il répare les clôtures mitoyennes, graisse les voitures, aiguisé les faux, creuse ou nettoie les fossés pour l'écoulement des eaux. La femme et les enfants s'emploient au sarclage du potager et aux plates-bandes de légumes

L'organisation de la ferme

Le paysan canadien utilise à peu près les mêmes instruments que les fermiers des pays d'Europe. Il se sert d'abord des outils agricoles maniés à bras d'homme. Plus tard viennent des instruments à traction animale. La première catégorie comprend la pioche, la houe, la gratte, la faucille, la serpe, la faux, la fourche, le fléau et le van. Les premières terres labourées par les Français de Nouvelle-France sont retournées à la pioche. Les bœufs de labour sont encore rares de même que la charrue à rouelle.

Le 25 juin 1647 arrive à Québec une bête inconnue des Indiens ; un cheval. Il a été envoyé de France par les directeurs de la Compagnie des Habitants comme cadeau au gouverneur M. de Montmagny, lequel avait exprimé le regret de ne pas en voir. Les Hurons qui séjournent à Québec ne se lassent pas d'admirer sa souplesse et son élégance.

Ce ne sera qu'en 1665 qu'arrivera douze autres chevaux tirés des écuries du roi. Un autre chargement est envoyé en 1670 et les bêtes distribuées en récompense aux seigneurs qui ont le plus favorisé le défrichement et la culture des terres. C'est dire que ça prendra encore plusieurs années pour que le cheval devienne généralisé pour les colons.

Pour le fauchage des pois on utilise la serpe française, laquelle arrondie pour les besoins locaux, devient le "crocheton". La coupe du blé, du seigle et du foin se fait à la faucille au taillant tranchant ou dentelé et aussi à la faux. La fourche est ordinairement de bois, et à deux dents. On l'emprunte aux branches des arbres, de préférence le frêne. La fourche de fer à trois dents ne viendra que plus tard. Le battage du grain se fait au fléau ; vient ensuite le vannage au moyen du tamis, du van ou du crible. Les deux premiers de ces instruments se trouvent dans toutes les fermes, mais le crible appartient d'habitude au seigneur ou au propriétaire du moulin à farine. Pour l'utiliser, il faut verser six deniers par minot de grain vanné.

L'exiguïté des granges est telles que le foin, le trèfle et les autres plantes fourragères sont entassés en meules près des bâtiments. Seuls les grains sont mis à l'abri. Le battage se fait au cours des mois d'hiver, au fur et à mesure des besoins de farine, et il constitue l'une des besognes hivernales du colon. Le grain dort sous la terre pendant les rigoureux mois d'hiver, et cette méthode produit de si bons résultats qu'il est question de l'essayer dans les fermes de France, comme le Secrétaire d'État chargé des colonies l'écrivit de Versailles au gouverneur Vaudreuil et à l'intendant Raudot en 1709. Il n'est pas toujours possible de semer le blé d'automne. Souvent le froid arrive brusquement et gèle le sol. Alors le colon songe immédiatement à la provision de bois qu'il lui faut bûcher, scier et fendre pour les mois d'hiver. L'abattage doit se faire avant l'époque des hautes neiges, soit au cours du mois d'octobre.

C'est aussi l'époque de la réparation et du remisage des voitures et instruments de ferme. Ensuite, on "renhausse" soigneusement le solage de la maison avec de la terre et de la paille. Ce n'est que lorsque tombe la première neige que le colon songe que depuis juin, il n'a pas connu de repos. Mais il est satisfait ; s'il n'est pas plus riche que l'année précédente, du moins pourra-t-il encore nourrir et chauffer sa famille tout au long des prochains mois.

Travaux d'hiver

C'est l'hiver que s'effectue l'incubation du type social de l'habitant canadien. Alors peu à peu, il se civilise, se raffine, prend conscience de sa valeur. Ses moyens de civilisation sont la vie de famille, le repos, l'application

raisonnée aux travaux domestiques et familiaux de tous les jours. Même les animaux deviennent plus familiers, à force d'être visités, soignés, nourris trois fois par jour dans leur étable où ils sont eux-mêmes confinés jusqu'aux premiers jours de l'été. Ce soin accompli, et sauf les jours de tempête qui l'obligent à des travaux de déblaiement pour éviter d'être coupé de ses voisins, l'habitant vit au cœur de sa famille. Assis au coin du feu, il s'occupe à de petits travaux qui demandent de l'adresse, de l'intelligence et de la réflexion. En ce qui regarde Jean Guay dont un des métiers est la menuiserie, il en profitera pour compléter le mobilier de la maison. C'est l'hiver que naissent les tables, les bahuts, les chaises, les lits, les berceaux et aussi les jouets pour les enfants.

Dans cette ambiance qui façonne à l'habitant une âme nouvelle, la femme joue un rôle de premier plan. Jeanne, l'épouse de Jean Guay apprendra à lire et à écrire non seulement à ses enfants, mais également à son mari, car un colon qui sait au moins signer son nom grimpe d'un cran dans la hiérarchie de la paroisse. Elle discipline aussi les devoirs religieux quotidiens. Elle donne l'exemple en tissant, filant et préparant elle-même tous les habits et toutes les robes, les couvertures de lit et les tapis. Sa grande ingéniosité consiste dans la préparation des repas qui doivent être à la fois variés, copieux et appétissants, car la table est un des principaux attraits de ces mois d'apparente inactivité.

La période hivernale donne lieu à des réceptions et des fêtes familiales. Les noces sont l'occasion de réjouissances qui durent parfois quatre ou cinq jours. C'est le plaisir de revoir, après des années, des parents ou des amis qui se sont établis dans des concessions éloignées. Chaque soir le repas est pris en commun chez le père de l'un des conjoints, puis tous dansent, chantent et festoient jusqu'aux petites heures du matin. Le repas, que les invités entament vers sept heures, dure environ quatre heures. "L'hôte de céans, qu'il soit seigneur ou censitaire, serait accusé de lésinerie si, à la fin du repas, la table n'est pas aussi encombrée de mets que lorsque les convives y ont pris place.

Le repas terminé, commencent les danses et les chants populaires qui maintiennent les traditions françaises ou qui les modifient selon les nécessités de l'adaptation.

Le vêtement

Les premiers colons français ne se sont pas obstinés à vouloir porter les costumes de leur pays. Ils adopteront rapidement les vêtements que leur impose le nouveau climat et que les nouvelles habitudes de vie leur suggèrent. Le colon apprend vite à se vêtir en partie selon la mode indienne ou à fabriquer lui-même ses habits de travail, ce qui lui permet de se soustraire autant qu'il peut au monopole des tissus, jalousement gardé par les marchands français.

Dès 1660, il y a des gants de cerf et d'orignal avec fourrure à l'intérieur, des sangles de loup marin, des justaucorps de cuir d'ours ou de caribou. Peu à peu il s'adapte aux produits domestiques. Il ne peut se permettre la vanité dans son habillement. Un officier de passage mentionne, non sans une pointe de mépris, que les habitants des campagnes sont presque toujours mal habillés et qu'ils fabriquent eux-mêmes leurs habits de travail.

Malgré l'effort de l'intendant Talon, l'élevage du mouton apparaît difficile et précaire, à cause de la proximité de la forêt où pullulent les carnassiers. La laine reste rare, et il faut utiliser d'autres produits comme le lin et le chanvre. Mais les habits de lin et de chanvre ne sont pas des habits chauds. Il faut les doubler de cuir ou de fourrure commune. La laine est réservée aux sous-vêtements. Le travailleur des champs porte des sous-vêtements de laine été comme hiver, car la laine absorbe rapidement la sueur et protège des refroidissements subits.

La fabrication des vêtements et des couvertures d'hiver requiert presque tout le temps de la mère de famille, surtout si les enfants sont nombreux. Comme les maisons ne sont pas chauffées la nuit, il faut des couvertures chaudes. Ce sont d'abord des fourrures, puis les ménagères arrivent à fabriquer des catalognes, à partir de vieux vêtements qu'elles découpent et assemblent de manière à former une couverture multicolore.

Costume canadien

Même s'il n'y eut pas de costume typiquement canadien, les gravures et les dessins représentent le colon coiffé d'une tuque à gland, le corps entouré d'une ceinture fléchée et chaussé de bottes sauvages.

Vie libre et aisée du colon

Il est possible d'établir une intéressante comparaison entre les biens d'un colon canadien et ceux d'un cultivateur normand à la même époque. Au XVII^e siècle, un certain Jean Collet, soldat du régiment de Carignan décide de rester en Nouvelle-France. Il épouse une "fille du roi", Jeanne Deschars originaire de Picardie, obtient une concession dans la seigneurie de Batiscan. Son épouse meurt en 1688, et comme c'était la coutume, un inventaire de ses biens est dressé. Sur sa terre de deux arpents de largeur par 40 de profondeur, Collet a 22 arpents de "terre labourable ou en pré", une maison, une grange et étable, le tout estimé à douze cents livres. Ses biens et instruments de ferme sont comme suit ; deux bœufs estimés à cent dix livres les deux ; deux jeunes taureaux, quarante livres les deux, une vache, trente livres ; deux autres vaches, vingt-cinq livres chacune ; deux cochons, onze livres chacun ; puis sont énumérés divers instruments de ferme et de cuisine : trois faucilles, deux socs de charrue, une paire de rondelles de charrue, deux haches, un marteau, une truelle, trois vrilles, deux coffres fermant à clef, un baril à lard, divers seaux et barils, des marmites et chaudières.

Dans la *Revue des Questions historiques*, deux siècles plus tard, il est raconté que Pierre B. a pris deux fermes à loyer : une située à Étainhus, France, a quarante âcres et sa location lui coûte trois cents livres par an ; l'autre, sise à Angerville - L'Orcher, contient trente-huit âcres et le prix de location en est de trois cents livres également. L'inventaire énumère les biens suivants : un chariot, quatre-vingt-cinq livres, un banneau, vingt livres, un boisseau de blé, deux livres cinq sols ; un boisseau d'orge, une livre cinq sols ; une jument, soixante-cinq livres ; un poulain de deux ans, quarante livres ; une vache, cinquante livres ; une génisse, cinq livres ; un porc, sept livres ; un mouton, six livres ; quatorze poules et un coq, quatre livres sept sols.

Si l'on tient compte du fait que pour jouir de sa concession Jean Collet ne doit payer annuellement qu'une rente de deux boisseaux de blé froment, un chapon vif ou sa valeur en argent et deux deniers de cens et rentes, on constate que ses obligations sont de beaucoup moins onéreuses que celles du normand, et que sa valeur est au moins égale ou supérieure.

À la fin de sa vie, le colon de Nouvelle-France est plus riche de biens-fonds que d'argent monnayé. Le Canadien apprend de bonne heure à vivre avec philosophie, se contentant de peu, ne comptant que sur son ingéniosité, organisant son existence dans un confort relatif. Les conditions économiques veulent qu'il ne puisse amasser de l'argent. Les quelques ventes qu'il puisse réussir lui sont remboursées en marchandises. Il ne peut se permettre aucun luxe.

La maison du colon

La maison du colon est d'abord construite en bois selon des normes conformes au climat. L'abondance des chutes de neige exige un toit construit en pente ou en croupe assez prononcée et renforcée de chevrons. De façon générale, la maison de la région de Québec est rectangulaire, de profondeur moyenne, percée de fenêtres à volet, et sur la toiture de lucarnes. Après bien des essais divers, on en vient à construire en premier lieu une fondation de pierre, plus large que la base de la bâtisse et creusée à l'intérieur pour permettre la circulation de l'air. L'hiver, on entourera cette base de paille et de terre battue pour mieux l'isoler. Cette opération s'appellera "*renchaussage*" mot qui a été spécialement créé, ainsi que celui de "*solage*" pour désigner la base de pierre.

On érige alors la maison sur cette base. Malgré l'exiguïté de la bâtisse, les menuisiers doivent appliquer "des liens résistants" aux angles, bien assembler les solives de l'enchevêtrement, lever la cheminée en quenouille, couvrir la maison de deux rangs de planches et ensuite de paille. On notera que l'on orientera la maison de façon à avoir le moins d'ouvertures du côté nord-est. On érige sur une fondation construite sur le sol, un âtre et une cheminée le couronnant. Les murs enduits de mortier et d'étope seront blanchis à la chaux. Une autre opération devient essentielle : il faut garnir l'intérieur de la maison de lattes de bois sur lesquelles on applique

un plâtre ou un crépi à base de glaise. Cette opération s'appelle "*finir une maison à la gasparde*".

La maison de Québec différera de celle de Montréal : celle de Québec aura toutes les caractéristiques du type normand. L'indien maraude moins aux alentours de Québec. L'habitant s'y sent plus en sécurité qu'ailleurs. Son logis est plus accueillant, plus ouvert, plus gai. Tandis qu'à Montréal, avant-poste de la civilisation sur la route de l'ouest, l'indien y mène une guérilla sans merci. L'habitant est sans cesse aux aguets. Chaque maison de la région montréalaise doit être une petite forteresse domestique. Carrée, massive, flanquée de lourdes cheminées, elle est construite de pierres des champs, coincées dans le mortier. Ses murs sont crevés de carreaux qui se dérobent sous d'épais contrevents. Ce sont autant de meurtrières où l'habitant canarde l'Agnier en quête d'un scalp. La maison montréalaise est surtout d'inspiration bretonne.

L'intérieur

Les divisions intérieures de la maison répondent au besoin d'une famille nombreuse. Voici la description qu'en donne l'historien J.-Edmond Roy : Dans la pièce d'entrée, qui sert à la fois de cuisine et de chambre à coucher, c'est d'abord la large cheminée avec l'âtre ouvert et le foyer de pierres plates, la crémaillère et les chenets, la pelle à feu, le grand chaudron et les marmites, des poêlons et des lèchefrites, des tourtières, un gril, une bombe, tout un régiment d'ustensiles, car la batterie de cuisine de la ménagère canadienne a été de tout temps bien garnie. Au-dessus de la corniche sont rangés les fers à repasser, un fanal de fer-blanc, des chandeliers. Au fond de la pièce s'élève le lit du maître et de la maîtresse de la maison, le lit garni de la communauté, comme on dit solennellement dans les actes des notaires. C'est un véritable monument, surmonté d'un baldaquin de près de deux mètres de haut garni d'une paillasse de coutil, d'un matelas, d'un lit de plume, avec couverture et draps de laine, des taies d'oreiller et un traversin couvert d'indienne rouge, puis la courpointe... Les couchettes des enfants, beaudets ou berceaux, dorment à l'abri de ce meuble monumental. Le reste du mobilier est des plus sommaires ; cinq ou six chaises de bois avec siège en paille ou tressé de nerfs, un rouet à filer avec dévidoir, un métier à tisser la toile, une huche, une table deux ou trois coffres, une commode, puis près de la porte, le banc aux seaux.

C'est le véritable foyer où convergent hommes, femmes et enfants, ustensiles de maison ou de ferme. On y prépare à la fois la nourriture de la famille et la pâtée des bestiaux, on y réchauffe les vêtements ; on y déglace les instruments de travail.

Un des caractères permanents de la maison canadienne est qu'elle est construite de façon à pouvoir résister à toutes les intempéries, aux bourrasques, aussi bien à la neige qu'à la pluie. Habitation solide et spacieuse, construite par de bons ouvriers avec des matériaux judicieusement choisis.

La grange, dont l'étable fait partie intégrante, est un bâtiment aussi important et nécessaire que la maison. Comme elle doit contenir la nourriture des animaux pour les six à sept mois d'hiver, elle est de dimensions imposantes. Une grange typique aura vingt mètres sur sept et elle est construite aussi en fonction du poids de la neige, donc avec un toit en pente. Les liens devront être plus solides encore et il faut "placer deux aiguilles depuis terre jusqu'au faîte, cheviller chaque chevron sur le faîte et la sablière", placer les poutres à vingt ou trente centimètres l'une de l'autre et les bien fixer avec chevilles et liens. La construction de la partie comprenant l'étable exige des soins particuliers. Tous les animaux de la ferme ; chevaux, bœufs, vaches, porcs, volailles, moutons doivent y passer les mois d'hiver. Les murs en seront donc épais, soigneusement calfeutrés, mais il faut aussi prévoir une ventilation suffisante pour éviter les épidémies, particulièrement en février et mars, quand les femelles mettent bas.



JEAN GUAY ET LA PÊCHE

Nous avons vu que la terre que les Rev. Pères Jésuites avaient vendu à Jean Guay aboutissait au fleuve. Or sur cette terre, il y avait un lieu propice pour tendre des pêches, des filets et des nasses. Guillaume Couture, son voisin, comme premier arrivant en avait largement usé. Les pères réclamèrent pour eux-mêmes ce droit de pêche et en appelèrent à l'intendant Bouteroue. Ce dernier décida que Couture en jouirait en commun avec les Pères et pourrait

Tendre ses filets où il le jugerait à propos à la condition qu'il partage les profits avec les Jésuites et que ceux-ci contribuent à la dépense.

Pêcher

Le Conseil Souverain était l'autorité judiciaire la plus puissante au pays. En août 1667, François Becquet, Michel Bisson, Louis Bégin, Jean Guay et Cie voient leur appel réduit à néant devant ce Conseil Suprême. Guillaume Couture et François Bissost veulent un chemin de la largeur d'une perche traversant les terres au-dessus des marées, il y en aura un, clôturé, aux frais des riverains et au plus tôt.

En septembre 1670, Jean Guay comme possesseur de la terre des Jésuites, contesta de nouveau le droit de pêche de Guillaume Couture. La prévôté de Québec donna gain de cause à Jean Guay, mais laissa à l'intendant Talon le soin de porter la condamnation. Celui-ci, en homme avisé qu'il était, porta toute l'affaire devant le Conseil Souverain, lequel décida "*que le dit Couture et le dit Guyet jouiront la présente année de la pesche*". (22 août 1671.)



NOUVEAU RECENSEMENT EN 1681

En 1681 eut lieu le dernier recensement nominal au pays. Le rapport sur Jean Guay se lit comme suit :

"Jean Guyet, 60; Jeanne Mignon, sa femme, 46; Enfants ; Ignace 23, Louis 21, Jacques 17, Pierre 14, Charles 4 ; 1 fusil, 9 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur".

L'on remarquera encore des erreurs si l'on compare avec les deux autres recensements de 1666 et 1667. Étant né en 1626, Jean Guay devait avoir 54 ou 55 ans dépendant de la date de tenue de ce recensement. Ceci est corroboré par l'âge de sa femme qui est inscrite comme ayant 46 ans, ce qui peut être également erroné car il y avait 10 ans de différence entre elle et son époux.

On constate également que Guillaume et Jean ne sont plus.

Naviguer

D'après Gabriel Drouin, Jean Guay est le précurseur de la traversée organisée entre Lévis et Québec. En effet, il était propriétaire de plusieurs barques et il engageait chaque année des bateliers pour faire la traversée du fleuve, entre les deux rives.

Outre la culture de ses terres, Jean Guay s'occupait de pêche et de commerce sur le fleuve. Il avait des barques et des chaloupes. Nous trouvons mention de chaloupes dans l'inventaire de ses biens dont nous reparlerons. Enfin, nous trouvons dans le greffe du notaire Rageot, à la date du 21 juin 1689, un acte par lequel il engage en nommé Jacques Daniau *"pour jusqu'à la fin de la présente saison de navigation"*.



L'ANCRE DU VAISSEAU-AMIRAL DE PHIPPS REPÊCHÉE DEVANT QUÉBEC PAR JEAN GUAY

Le "Bulletin des recherches Historiques" de 1897, page 149 nous rapporte un extrait des registres de la prévôté de Québec, à la date du 30 juillet 1691, dans lequel on constate que, Jean Guay, suivit les mouvements de Phipps devant Québec en 1690, qu'il vit le vaisseau de l'amiral abandonner son ancre dans sa précipitation de fuir devant la canonnade des français, et qu'il se hâta de repêcher son ancre.

Avec l'aide de 8 hommes et de 2 barques et avec de grandes dépenses et beaucoup de fatigue, comprenant bien que cet objet, outre sa valeur au point de vue pécuniaire, avait une grande valeur comme trophée de guerre.

Jean Guay notifia les autorités de sa belle découverte et du succès qui avait couronné ses efforts et le gouverneur et l'intendant ordonnèrent de transporter le précieux objet à Québec et de le remettre à l'Amirauté.

C'est alors que Jean Guay présente aux autorités de Québec une requête qui semble bien légitime : il demande qu'on lui rembourse ses dépenses.

Il se trouve un procureur du roi qui croit de son devoir de s'objecter à tout. Il prétend que dans ce cas, nous devons appliquer certain règlement décrétant que lorsqu'il serait tiré quelque chose du fond de l'eau, vente en serait faite à l'encan et que celui qui aurait trouvé, tiré et sauvé recevrait pour sa récompense un tiers du montant produit par la vente.

Le jugement ordonne en conséquence qu'estimation sera faite des objets sauvés et qu'un tiers de la valeur sera payé à Jean Guay.

Espérons que ce premier jugement préliminaire n'a pas été définitif et qu'il fut suivi de quelqu'autre plus équitable, tenant compte de la valeur historique de ces objets, Jean Guay semblait apprécier cette valeur mieux que le procureur du roi et le juge qui rendit la sentence.

Dans tous les cas, nous reproduisons textuellement cet extrait des registres de Québec.

"Sur ce qui nous a été représenté par le procureur du Roy commis en cette Prévosté et Amirauté, qu'il a avis que le nommé Jean Gué, habitant de la Pointe-de-Lévy, ayant pêché et tiré hors du fond de l'eau une ancre avec son cable, que l'amiral anglais aurait été obligé de filer et d'abandonner, à cause de l'incommodité qu'il recevait du canon de la ville, et qu'il a transporté en cette ville dans son canot par ordre de Monseigneur le Gouverneur et l'Intendant, pour le remettre en cette amirauté, nous ayant requis le Procureur du Roy commis nous transporter au

lieu où est le dit ancre et cable, et nous a dit que l'an passé, il vit filer et abandonner le dit cable par le dit amiral anglais, lequel, après la retraite des ennemis, il tira du fond de l'eau avec beaucoup de frais et de peine, y ayant employé huit hommes avec lui et deux barques dont l'une lui appartenait, et demande que la valeur lui en soit payée, si on en a besoin pour le service du Roy."

"Sur quoi le dit Procureur du Roy nous a représenté que par le règlement du Conseil Souverain du 21^e juin dernier, il a été ordonné que lorsqu'il serait tiré quelques choses hors du fond de l'eau, qui ne seront pas réclamées par les propriétaires dans deux mois, vente en serait faite à l'encan et le prix distribué, savoir un tiers à ceux qui l'ont trouvé, tiré et sauvé, un tiers à Monseigneur l'Amiral et l'autre à Sa Majesté, les frais de justice préalablement pris."

"Pourquoi, le dit Jean Gué n'est pas bien fondé à prétendre le tout, et requis que l'estimation en soit faite, pour en être payé seulement le tiers au dit Jean Gué."

"Sur quoi nous avons ordonné et ordonnons que l'estimation sera faite des dits cable et ancre par gens connaissants, pour en être le tiers de la valeur payé au dit Jean Gué, sur le pied de l'estimation par ceux qui auront le pouvoir de le prendre, et adjugé un tiers à Monseigneur l'Amiral et l'autre tiers à Sa Majesté, les frais de justice préalablement pris."

"Et avons fait faire la dite visite et estimation en notre présence par Permotion de Lavender, bourgeois du navire Notre-Dame du Rosaire, Dolbec, capitaine commandant le navire St-Nicolas, et Frériot, capitaine de la caiche de Mr. Pachot."

"Taxé pour nous trois livres les depens pour les procédures et autant pour le Procureur du Roy".



DÉCÈS DE JEAN GUAY

Jean Guay, époux de Jeanne Mignon, père de onze enfants, paroissien de St-Joseph de Lévis, placé au premier banc à l'église après celui des marguilliers et de Couture, fermier, pêcheur à l'anguille, navigateur, mourut probablement à la fin de l'hiver 1694. Les registres sont muets au sujet de sa mort. Jean avait 68 ans d'âge et de mérite.

Continuer

Le 5 juillet 1694, le notaire Metru procéda à l'inventaire des biens de feu Jean Guay. On évalua à 2000 livres sa maison et ses bâtiments. Jeanne Mignon avait en argent liquide 495 livres provenant de la vente d'une barque. Le fils Jacques héritait du bien paternel. Au cours de l'inventaire, ce Jacques manifesta des sentiments "*rapaces*". Sa mère le traita de chien et de coquin, ajoutant qu'il l'avait battue autrefois. À un moment donné, elle lui sauta à la gorge "*preste à l'estrangler*".

Jeanne Mignon n'était pas une timide. Au début de 1679, en l'absence de son mari, peut-être parti à la chasse, nous apprenons dans un contrat non signé de Rageot, qu'elle retira son fils Jacques, souffreteux, apprenti serrurier, de chez Nicolas Cliche, en cassant le contrat d'engagement passé devant Pierre Duquet.

Le 15 mars 1701, en plein carême, Jeanne Mignon "*gisant au lit malade en la sale des femmes de l'hotel Dieu de Québec*", décide de faire rédiger ses dernières volontés, par le notaire François Genaple. Le début de son testament ressemble à une prière : "*...elle recommande son âme à Dieu, Père, fils et Saint Esprit, qu'elle supplie par les mérites de la mort et la passion de Notre-Seigneur Jésus Christ de lui pardonner ses péchés... veut lad. testataire que sur la moitié qui luy appartient de la barque appelée le Saint-Joseph... 100 livres soient employées à faire dire 100 messes basses par les Pères Récollets, et que le restant soit distribué à parts égales à ses enfants.*" Elle donne 50 livres au curé Philippe Boucher et veut "*qu'il soit fait un voyage de voiture de la dite barque pour les pauvres du dit hotel Dieu*".

Le 23 du même mois, Jeanne fait ajouter un codicille à son testament dans lequel elle se plaint que le plus jeune de ses fils, Michel, auquel elle s'est donnée le 12 juillet 1694, ne l'a pas bien traitée et qu'elle avait souvent été obligée d'aller demeurer ailleurs. Pour être juste, elle veut que des 300 livres que lui doit son benjamin, il en soit déduit 50 pour les messes, 100 pour de l'argent par lui prêté lors de *son voyage en France* et que les 150 livres restantes soient partagées entre tous ses enfants.

Jeanne Mignon décéda à l'Hôtel-Dieu de Québec à l'âge de 66 ans, le 24 mars 1701, veille de l'Annonciation de la Sainte Vierge. Elle avait une volonté d'acier, un cœur d'or, et une foi plus que profonde.